

1. Nom et Adresse : Ville de Muret – 27 rue Castelvielh – 31605 Muret Cedex
2. Type de procédure : Appel à concurrence pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
3. Objet de la consultation : **MURET PLAGES 2022-2026 – Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de la buvette de la plage artificielle des Bonnets**
4. Lieu d'exécution : 31600 MURET
5. Critères de jugement des propositions :
 1. Les moyens techniques et humains mis en œuvre pour l'exploitation de la buvette 25 %
 2. La qualité et la variété des produits et consommations proposées 25 %
 3. Le tarif des produits et consommations proposées 25 %
 4. Le montant de la redevance proposée comprenant une redevance fixe et un intéressement sur le chiffre d'affaire réalisé 25 %
6. Retrait du dossier de consultation : sur le site Internet de la Ville : <http://www.mairie-muret.fr/>
7. Service auprès duquel les propositions doivent être envoyées :
 - Transmission par voie électronique à l'adresse suivante : marches.publics@mairie-muret.fr
8. Date prévisionnelle de notification : mai 2021
9. Renseignements administratifs et techniques : marches.publics@mairie-muret.fr
10. Date limite de réception des propositions : **JEUDI 28 AVRIL 2022 à 12h00**
11. Délai de validité des propositions : 120 jours
12. Date d'envoi du présent avis à la publication : vendredi 1^{er} avril 2022